

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Éclairage

Raphaëlle Sochon

**Commissaires-priseurs judiciaires :
état des lieux avant la fusion
avec les huissiers de justice**

DOCTRINE

Page 5

■ Entreprises en difficulté

Georges Teboul

**Confidentialité, cessation des
paiements, cautions, plans de
sauvegarde, procédures : du nouveau
pour les entreprises en difficultés**

CHRONIQUE

Page 12

■ Administratif

Jacqueline Morand-Deville,

Florian Poulet et Pierre Bourdon

**Chronique de droit administratif
(1^{re} partie)**

CULTURE

Page 22

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Sur les plages du Débarquement (I)

ACTUALITÉ

Éclairage



Commissaires-priseurs judiciaires : état des lieux avant la fusion avec les huissiers de justice ¹³⁷⁵

Raphaëlle SOCHON

Pour les commissaires-priseurs judiciaires, l'annonce du rapprochement avec les huissiers de justice en une seule profession d'ici 2022 suscite de nombreuses interrogations sur leur avenir. Le 12 juin 2018, à Paris, l'OMPL (Observation des métiers dans les professions libérales) a présenté son étude prospective en matière d'emploi, de compétences et de formation sur la branche et révèle les enjeux de cette fusion.

Les offices de commissaires-priseurs judiciaires et de sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques sont soumis à des évolutions législatives majeures, notamment avec la création de la nouvelle profession de commissaire de justice. Prévues par la loi Macron d'août 2015 et l'ordonnance de juin 2016, cette dernière regroupera les professions de commissaires-priseurs judiciaires et d'huissiers de justice. En l'absence d'un texte législatif précis, la branche s'interroge sur ses atouts pour perdurer. « Je suis inquiet de ce qui va advenir de cette convention collective sur le plan social », a déclaré le président du Syndicat national des commissaires-priseurs judiciaires, François Antonietti. Ils ont donc fait appel à l'OMPL (Observation des métiers dans

les professions libérales) afin de mieux appréhender les évolutions à venir.

Après la loi de 2000 imposant une séparation entre ventes judiciaires et volontaires et celle de 2011 de libéralisation des ventes volontaires, la profession avait, tout juste, trouvé un équilibre. Depuis 2010, le nombre d'offices et de maisons de ventes adossées est resté relativement stable et les effectifs de la branche augmentent. Face à la concurrence et au développement de sites de ventes d'occasion, les professionnels ont joué la carte de la qualité du service rendu, de la déontologie et du renforcement de leurs compétences. Cependant, le paysage du marché des ventes aux enchères publiques a beaucoup évolué.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34